



Alerte en fiscalité canadienne

COVID-19 – Soutien supplémentaire annoncé récemment

Le 20 avril 2020

Les gouvernements fédéral et provinciaux continuent de travailler sur des mesures de soutien pour contrebalancer les effets économiques de la COVID-19 et d'autres annonces ont été faites au cours des derniers jours. Notre équipe de la Fiscalité et des Services juridiques surveille attentivement les annonces des gouvernements et restera disponible pour vous offrir du soutien en cette période incertaine et sans précédent.

Dans cette mise à jour, nous faisons état des annonces récentes du gouvernement fédéral et des gouvernements de la Saskatchewan, du Manitoba, de l'Ontario, du Québec et de l'Île-du-Prince-Édouard.

Personnes-ressources :

Philippe Bélair

Leader, Fiscalité et Services juridiques
Tél. : 514-393-7045

Albert Baker

Leader national de la politique fiscale
Tél. : 416-643-8753

Atlantique

Katie Rogers

Tél. : 506-663-6728

Québec et RCN

Patrick Bilodeau

Tél. : 613-751-5447

MESURES FÉDÉRALES – Les 13, 14, 16, 17 et 18 avril 2020

Le 13 avril 2020

Soutien pour le secteur agrolimentaire canadien

- Le gouvernement a annoncé un soutien de 50 millions de dollars pour les producteurs agricoles, les pêcheurs et les employeurs du secteur de la transformation des aliments afin de compenser les coûts nécessaires à l'observation de la période d'isolement obligatoire de 14 jours imposée à tous les travailleurs arrivant de l'étranger.
- Les employeurs recevront 1 500 \$ pour chaque travailleur temporaire étranger afin que les exigences soient entièrement respectées. Ce financement est conditionnel à ce que les employeurs n'enfreignent pas le protocole d'isolement de 14 jours ou tout autre ordre en matière de santé publique.
- Ce programme sera offert tant que la *Loi sur la mise en quarantaine* est en vigueur et que le protocole d'isolement est observé.

Le 14 avril 2020

Mesures d'aide pour les services sociaux et de santé dans les communautés du Nord

- Les mesures d'aide supplémentaires visent à répondre aux besoins immédiats des habitants du Nord dans les secteurs de la santé, de l'économie et du transport. Ces mesures comprennent :
 - Le transfert de 72,6 millions de dollars aux gouvernements du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut pour les aider à préparer leurs services sociaux et de santé ainsi que leurs interventions pour répondre à la COVID-19.
 - De concert avec les investissements réalisés par les gouvernements des territoires, l'octroi d'un montant de 17,3 millions de dollars pour appuyer les transporteurs aériens dans le Nord qui garantiront l'approvisionnement en denrées et fournitures dans les communautés éloignées et accessibles uniquement par avion.
 - Un montant de 15 millions de dollars non remboursables est alloué pour aider les entreprises des territoires à faire face aux impacts de la COVID-19 et assumer leurs coûts de fonctionnement, qui ne sont pas déjà couverts par les autres mesures d'aide du gouvernement.
 - L'octroi de 25 millions de dollars supplémentaires à Nutrition Nord Canada afin d'augmenter ses subventions aux familles pour l'achat d'aliments nutritifs et de produits d'hygiène personnelle.

Financement pour protéger la chaîne d'approvisionnement alimentaire du Canada

- Un financement de 20 millions de dollars est accordé à l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) pour soutenir les inspections alimentaires essentielles.
- Le financement permettra l'embauche et la formation du personnel supplémentaire de même que l'achat d'équipement pour mener des

Mohamed Sheibani

Tél. : 613-751-5320

Ontario

Gary Gluckman

Tél. : 416-601-6029

Prairies

Mark Navikenas

Tél. : 403-267-1859

Colombie-Britannique

David Mueller

Tél. : 604-673-2661

Liens connexes :

[Services de fiscalité de Deloitte](#)

activités d'inspection essentielles, ainsi que la réaffectation du personnel pour se concentrer sur les services essentiels et travailler plus étroitement avec l'industrie et les partenaires commerciaux pour minimiser les perturbations de l'approvisionnement.

- Le financement aidera également au développement de moyens flexibles pour réaliser les inspections, notamment par l'utilisation d'outils électroniques et l'accès au réseau de prestation de services à distance de l'ACIA.

Le 16 avril 2020

Élargissement des critères d'admissibilité au Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC)

- Pour aider un plus grand nombre de petites entreprises à couvrir leurs coûts d'exploitation qui ne peuvent être reportés, le gouvernement rend le CUEC accessible aux entreprises qui ont cumulé entre 20 000 \$ et 1,5 million de dollars en masse salariale en 2019 (auparavant 50 000 \$ à 1 million de dollars).

Nouveau programme d'aide au loyer pour les petites entreprises

- Le gouvernement a annoncé son intention de mettre en place l'Aide d'urgence du Canada pour le loyer commercial (AUCLC) des petites entreprises. La mise en œuvre du programme s'effectuera dans le cadre d'un partenariat établi entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux et territoriaux. Ce programme fournira des prêts, y compris des prêts à remboursement conditionnel, à des propriétaires d'immeubles commerciaux qui, en retour, abaisseront ou annuleront le loyer d'avril (de manière rétroactive), de mai et de juin 2020 des petites entreprises locataires.
- Des détails seront communiqués sous peu au fur et à mesure que le gouvernement fédéral travaille avec les provinces et territoires.

Le 17 avril 2020

Nouvelles mesures pour les entreprises et les organisations

- Le gouvernement a annoncé un financement de 1,7 milliard de dollars pour instaurer de nouvelles mesures ciblées visant à protéger les emplois des Canadiens et offrir un plus grand soutien aux entreprises et aux organisations. Ces mesures comprennent :
 - Un soutien financier de 675 millions de dollars, par l'intermédiaire des agences de développement régional du Canada, aux petites et aux moyennes entreprises n'ayant pas accès aux mesures de soutien actuelles du gouvernement;
 - Un soutien de 287 millions de dollars, par l'intermédiaire du Réseau de développement des collectivités, aux entreprises et aux communautés rurales pour leur donner accès au capital dont elles ont besoin;
 - Un investissement de 500 millions de dollars dans la création du Fonds d'urgence relatif à la COVID-19 pour soutenir les organismes chargés de la culture, du patrimoine et du sport, afin que ceux-ci puissent continuer à soutenir les artistes et les athlètes;

- Une aide de 250 millions de dollars, par l'intermédiaire du Programme d'aide à la recherche industrielle du Conseil national de recherches du Canada (PARI CNRC), aux entreprises novatrices en démarrage n'ayant pas accès aux mesures de soutien actuelles de la COVID-19 destinées aux entreprises comme la subvention salariale d'urgence du Canada dont les critères d'admissibilité sont basés sur les revenus;
- Un soutien de 20,1 millions de dollars à Futurpreneur Canada, une organisation soutenant les jeunes entrepreneurs de partout au pays, qui lui permettra d'offrir à ses clients un allègement de leurs paiements pour une période allant jusqu'à 12 mois.

Soutien pour le secteur du pétrole et du gaz

- Reconnaisant que le secteur énergétique a été touché de manière disproportionnée au cours de cette pandémie, le gouvernement a annoncé de nouvelles mesures économiques pour aider à maintenir et créer des emplois dans ce secteur.
- Le gouvernement fournira 1,72 milliard de dollars pour nettoyer les puits de pétrole et de gaz orphelins et/ou inactifs. Cela comprend :
 - jusqu'à 1 milliard de dollars au gouvernement de l'Alberta;
 - jusqu'à 400 millions de dollars au gouvernement de la Saskatchewan;
 - jusqu'à 120 millions de dollars au gouvernement de la Colombie-Britannique;
 - 200 millions de dollars à l'Orphan Well Association de l'Alberta.
- Le gouvernement fournira également jusqu'à 750 millions de dollars, essentiellement sous forme de contributions remboursables, afin de créer un nouveau Fonds de réduction des émissions ayant notamment pour objectif de réduire les émissions de méthane. De ce montant, 75 millions de dollars seront versés au secteur extracôtier du pétrole et du gaz.
- Le gouvernement a élargi les critères d'admissibilité au Programme de crédit aux entreprises (annoncé le 13 mars 2020) afin de soutenir les moyennes entreprises du secteur énergétique du Canada qui pourraient avoir de plus grands besoins financiers pour maintenir leurs activités et garder leurs employés en poste.

Le 18 avril 2020

Soutien aux entreprises autochtones

- Le gouvernement a annoncé un financement pouvant atteindre 306,8 millions de dollars, par l'intermédiaire des institutions financières autochtones (IFA), pour soutenir les petites et moyennes entreprises autochtones.
- Ces fonds permettront aux IFA d'offrir des prêts à court terme sans intérêt et des contributions non remboursables aux propriétaires d'entreprises autochtones n'ayant pas accès aux mesures de soutien actuelles du gouvernement pour faire face à la COVID-19.
- Un financement supplémentaire aidera les IFA à couvrir leurs frais de fonctionnement et permettra à l'Association nationale des sociétés autochtones de financement d'augmenter ses capacités opérationnelles.

MESURES DE LA SASKATCHEWAN – Les 9 et 14 avril 2020

Le 9 avril 2020

Programme de paiements d'urgence pour les petites entreprises de la Saskatchewan

- Un financement de 50 millions de dollars est fourni aux petites entreprises qui ont reçu l'ordre de fermer temporairement ou de réduire considérablement leurs activités pendant la pandémie de la COVID-19.
- Paiements en vertu du programme
 - Le paiement sera basé sur 15 % des revenus de vente mensuels d'une entreprise, soit en avril 2019 ou en février 2020.
 - Le paiement maximum sera de 5 000 \$ par entreprise.
 - Le financement peut être utilisé à n'importe quelle fin, y compris le paiement des coûts fixes ou des dépenses liées à la réouverture de l'entreprise.
- Admissibilité – une entreprise ou entité sans but lucratif de moins de 500 employés qui satisfait aux conditions suivantes :
 - elle a reçu l'ordre de fermer temporairement ou de réduire considérablement ses activités;
 - elle exerçait des activités en Saskatchewan le 29 février 2020;
 - elle a subi une perte de revenus en raison de la COVID-19;
 - elle prévoit reprendre ses activités commerciales dans les 90 jours suivant l'annulation des ordonnances des autorités de santé publique liées à la COVID-19;
 - elle n'a reçu aucun paiement ou montant de toute autre source, incluant une assurance, pour remplacer ou indemniser la perte des revenus de vente autre que les montants provenant d'autres programmes d'aide gouvernementale.
- Demande
 - Les entités doivent faire une demande d'ici le 31 juillet 2020.
 - Le formulaire de demande est disponible en ligne.

Le 14 avril 2020

Soutien pour le secteur du pétrole et du gaz

- Plusieurs mesures d'allègement pour le secteur du pétrole et du gaz de la province sont instaurées en réponse à la pandémie de la COVID-19 et la faiblesse du prix du pétrole, notamment :
 - Report d'une série de dates limites pour la production de déclarations et autres échéances
 - Prolongation des droits miniers, dont l'expiration est prévue en 2020, incluant les droits accordés aux termes d'une concession, d'une licence d'exploration ou d'un permis à l'égard de pétrole et de gaz.
 - Réduction de la part de l'industrie de la taxe administrative sur le pétrole et le gaz à hauteur de 50 % pour cet exercice et report de la facturation du solde jusqu'au 1^{er} octobre 2020, fournissant ainsi au secteur un allègement de 11,4 millions de dollars pour faire face immédiatement aux problèmes de liquidités.

MESURES DU MANITOBA – Le 17 avril 2020

Augmentation des fonds investis dans le Plan de protection du Manitoba

- Le gouvernement du Manitoba investit 300 millions de dollars supplémentaires dans le Plan de protection du Manitoba, lesquels s'ajoutent à son engagement de 100 millions de dollars annoncé précédemment. Les fonds serviront à différentes fins, notamment :
 - l'achat de fournitures et d'équipements médicaux essentiels;
 - le soutien à la fabrication locale, au Manitoba, d'équipements de protection individuelle, ce qui inclut un contrat de 15 millions de dollars qui sera attribué pour la production de masques réutilisables en silicone de type N95 conçus au Manitoba;
 - l'offre d'une formation et de subventions à des experts des services de garde d'enfants pour qu'ils deviennent des entrepreneurs et ouvrent leurs propres garderies à petite échelle;
 - l'établissement d'un fonds de recherche sur la COVID-19 par l'entremise de la Société Recherche Manitoba;
 - le soutien en santé mentale au moyen d'un nouveau portail de services en ligne.

MESURES DE L'ONTARIO – Le 18 avril 2020

Investissement pour le développement de solutions innovantes pour lutter contre la COVID-19

- Le gouvernement a annoncé un investissement de 20 millions de dollars par l'entremise du Fonds ontarien de recherche pour l'intervention rapide contre la COVID-19 en vue de faire progresser la recherche médicale et de développer des solutions innovantes pour suivre l'évolution de la COVID-19 et en venir à bout.
- Le nouveau fonds servira à payer les coûts de fonctionnement directs et indirects, sans aucun plafond par demande de subvention. Les établissements admissibles comprennent les universités et collèges, les hôpitaux de recherche et les instituts de recherche sans but lucratif. Les candidats doivent soumettre leur proposition de recherche d'ici le 24 avril 2020 dans le respect des principes suivants :
 - la proposition contribuera aux efforts internationaux de lutte contre la pandémie de COVID-19 qui visent à atténuer sa propagation rapide et ses conséquences néfastes possibles;
 - elle apportera des éléments probants pour alimenter les mesures cliniques et de santé publique (notamment, sans s'y limiter, la recherche sur les contre-mesures médicales, sociales et stratégiques) ou les processus décisionnels et la planification aux échelons national et international;
 - elle est grandement réalisable et atteindra des résultats importants et immédiatement atteignables;
 - elle est soutenue par le vice-président de la recherche, le président-directeur général ou le directeur scientifique de l'établissement du candidat.

MESURES DU QUÉBEC – Le 17 avril 2020

Soutien pour les producteurs agricoles

- Le gouvernement a annoncé un investissement de 45 millions de dollars pour aider au recrutement et au soutien des travailleurs québécois dans les champs. Ainsi, les agriculteurs pourront bénéficier d'un coup de main essentiel pour la période de plantation et de récolte.
 - Une prime de 100 \$ par semaine pour les travailleurs agricoles, une mesure dont le coût se chiffre à 42,6 millions de dollars, sera offerte pour une prestation de travail minimale de 25 heures par semaine. Cette prime s'ajoute au salaire horaire versé aux travailleurs par leur employeur agricole. Cette année, la saison a commencé le 15 avril 2020 et se terminera le 31 octobre 2020.
 - Un financement de 2 millions de dollars est fourni pour la création d'un nouveau programme de déplacement de la main-d'œuvre agricole et 200 000 \$ sont alloués aux ressources matérielles et humaines visant à faciliter l'intégration et la formation des nouveaux travailleurs.

MESURES DE L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD – Le 16 avril 2020

Nouvelles mesures de soutien pour les entrepreneurs touristiques

- Le gouvernement a annoncé une nouvelle facilité de prêt de 50 millions de dollars en soutien à l'industrie touristique de la province. Ce fonds offrira un financement maximal d'un million de dollars à un taux d'intérêt de 4 % aux entrepreneurs touristiques. Les paiements du principal et des intérêts sur le prêt seront reportés pour les 18 premiers mois.
- La province offrira un allègement d'intérêt sur les prêts existants aux entreprises touristiques pour une durée maximale de 18 mois.
- La somme d'un million de dollars sera allouée pour augmenter les efforts en marketing en vue de la reprise rapide de l'industrie touristique.
- La province renonce aux coûts de permis, d'inspection et de frais de publicité de Tourisme Î.-P.-É. pour la saison 2020.
- Les organismes à but non lucratif ayant reçu du financement de Tourisme Î.-P.-É. ou de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique (APECA) dans le cadre d'événements qui ont été annulés en raison de la COVID-19 seront entièrement indemnisés pour les dépenses admissibles.

Pour en savoir plus sur la COVID-19, veuillez consulter notre [carrefour d'information canadien](#) et notre [carrefour d'information mondial](#)

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
La Tour Deloitte
1190, avenue des Canadiens-de-Montréal, bureau 500
Montréal, Québec H3B 0M7
Canada

Ce document est publié par Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. à l'intention des clients et amis du Cabinet et ne doit pas remplacer les conseils judicieux d'un professionnel. Aucune mesure ne devrait être prise sans avoir consulté préalablement un spécialiste. Vous utilisez le présent document à vos propres risques.

Deloitte offre des services dans les domaines de l'audit et de la certification, de la consultation, des conseils financiers, des conseils en gestion des risques, de la fiscalité et d'autres services connexes à de nombreuses sociétés ouvertes et fermées dans de nombreux secteurs. Deloitte sert quatre entreprises sur cinq du palmarès Fortune Global 500^{MD} par l'intermédiaire de son réseau mondial de cabinets membres dans plus de 150 pays et territoires, qui offre les compétences de renommée mondiale, le savoir et les services dont les clients ont besoin pour surmonter les défis d'entreprise les plus complexes. Pour en apprendre davantage sur la façon dont les quelque 264 000 professionnels de Deloitte ont une influence marquante – y compris les 14 000 professionnels au Canada – veuillez nous suivre sur LinkedIn, Twitter ou Facebook.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois de l'Ontario, est le cabinet membre canadien de Deloitte Touche Tohmatsu Limited. Deloitte désigne une ou plusieurs entités parmi Deloitte Touche Tohmatsu Limited, société fermée à responsabilité limitée par garanties du Royaume-Uni, ainsi que son réseau de cabinets membres dont chacun constitue une entité juridique distincte et indépendante. Pour une description détaillée de la structure juridique de Deloitte Touche Tohmatsu Limited et de ses sociétés membres, voir www.deloitte.com/ca/apropos.

Deloitte souhaite offrir sur demande ses publications dans des formats accessibles et des aides à la communication.

© Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. et ses sociétés affiliées.